

Royaume du Maroc

*Ministère des Affaires Etrangères et de
la Coopération*

Direction des Affaires Africaines



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والعلاقات

مديرية الشؤون الإفريقية

Rabat, le 2 juin 2013

Stratégie pour contrer l'offensive de l'Algérie et de l'Afrique du Sud au sujet de la question du sahara marocain

Le 21^{ème} Sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba (22 au 28 Mai 2013), a été le révélateur de l'existence d'une véritable offensive, généralisée et planifiée par les adversaires du Maroc dont l'objectif est de faire d'abord adopter à l'UA une position prônant l'indépendance du sahara et de l'imposer, par la suite, au reste de la communauté internationale, comme seule et unique solution à ce conflit.

L'arrivée de Madame Zuma à la tête de la Commission de l'UA constitue un élément clé de la mise en œuvre de cette stratégie, conçue et mise en œuvre essentiellement par l'Algérie et l'Afrique du Sud, appuyés massivement et activement par la quasi-totalité des pays de la SADECet par certains pays de l'Afrique orientale.

Les travaux de ce Sommet ont dévoilé la collusion totale entre l'Afrique du Sud et l'Algérie d'une part et le Secrétariat de l'UA d'autre part qui d'ailleurs n'hésite plus à se départir ouvertement de la neutralité à laquelle il est normalement astreint. Cette collusion d'intérêt entre une partie des Etats membres et le Secrétariat de l'organisation, est un cas unique dans les annales des institutions internationales qu'il conviendra également de dénoncer.

Cette note se propose de faire le point sur les travaux du Conseil Exécutif au sujet du sahara, d'en tirer quelques enseignements, de décrire la stratégie poursuivie par les adversaires du Maroc, de proposer les éléments de la contre-offensive de notre pays et un plan d'action pour la mener à bien.

Mission de la délégation marocaine à Addis-Abeba en marge des travaux du Sommet de l'UA

Une délégation conduite par le Ministre des Affaires Etrangères, a effectué une mission à Addis-Abeba à l'occasion de la tenue du Sommet de l'Union Africaine et de la célébration du cinquantenaire de l'unité africaine.

Cette mission intervenue dans un contexte très particulier, suite à l'inscription, pour la première fois, de la question du sahara à l'ordre du jour de l'UA, s'est assigné trois objectifs essentiels :

- Demander aux pays africains, amis du Maroc, d'exprimer leur refus de voir l'UA se saisir à nouveau de la question du Sahara et de demander, par conséquent, la suppression de ce point de l'ordre du jour du Conseil Exécutif de l'UA ;
- Contrer l'adoption par l'UA de toute décision qui ne prendrait pas en considération l'évolution de la question du Sahara au Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Faire entendre solennellement au sein de l'UA, par l'entremise de pays amis, la position du Maroc sur cette question.

En préparation à ce Sommet, les démarches ci après avaient été entreprises par le Maroc auprès des pays africains pour demander la suppression de ce point de l'ordre du jour du Conseil Exécutif de l'UA :

- Des messages écrits ont été adressés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, aux Présidents du Sénégal, de la Cote d'Ivoire, du Gabon et du Burkina Faso.
- Des lettres ont été adressées par le Ministre à l'ensemble des Ministres des Affaires Etrangères des pays africains ;
- Les Ambassadeurs de Sa Majesté le Roi en Afrique ont été instruits pour entreprendre auprès de leurs pays d'accréditation, des démarches pour appuyer cette demande.
- Une lettre de réponse a été adressée par le Ministre à la Présidente de la Commission de l'UA, lui expliquant les raisons pour lesquelles le Maroc considère qu'il n'est pas opportun pour l'UA de réintroduire dans son agenda l'examen de la question du Sahara.

Dans ces démarches, l'argumentaire du Maroc s'articulait essentiellement autour des points suivants :

1. L'OUA a échoué dans sa médiation pour résoudre le conflit du Sahara et s'est départie de son rôle d'arbitre en préjugant de l'issue du processus d'autodétermination en admettant en son sein une entité ne disposant d'aucun attribut de souveraineté et ce en violation de sa propre Charte et du principe même de l'autodétermination ;
2. La question du Sahara a divisé et a failli faire éclater l'OUA et qu'il n'est pas opportun de réintroduire à nouveau cette question controversée au sein de l'organisation panafricaine ;
3. La question du Sahara est aujourd'hui du ressort du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui œuvre à la recherche d'une solution politique négociée et que l'UA devrait éviter d'être en déphasage avec le processus onusien et gagnerait au contraire, en crédibilité, à soutenir ce processus.

Au plan opérationnel et lors des travaux du Conseil Exécutif, la délégation du Sénégal a fait une déclaration demandant la suppression pure et simple de la question du Sahara de l'ordre du jour du Conseil. Le Sénégal a été appuyé par un grand nombre de pays amis, en l'occurrence, le Gabon, la Cote d'Ivoire, le Togo, la Guinée, la Gambie, le Bénin, le Burkina Faso, Djibouti, la Libye, la RDC, le Congo et les Comores.

Cette demande a été violemment combattue par les partisans du maintien de cette question à l'ordre du jour. Il s'agit des délégations de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Mozambique, de la Tanzanie, de la Namibie, du Zimbabwe, du Lesotho, de la Zambie, du Botswana, du Soudan du Sud, en plus de la pseudo « rasd ».

Devant cette division, un compromis a été trouvé consistant en l'adoption d'un projet de décision dont les éléments sont :

- Maintien de la question du Sahara à l'ordre du jour et report de son examen à la prochaine session du Conseil Exécutif en Janvier 2014 ;
- Suppression dans le projet de décision initial présenté par le Secrétariat, de deux paragraphes hostiles au Maroc ;
- Demande à la Présidente de la Commission de l'UA de présenter à la prochaine session du Conseil Exécutif d'un rapport complet sur cette question, c'est-à-dire devant tenir compte du point de vue de toutes les parties ;
- Introduction d'un paragraphe faisant référence à la résolution 20.99 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 25 avril 2013.
- Soutien aux résolutions des Nations Unies sur la question pour parvenir à une solution politique à travers des négociations directes, comme moyen d'autodétermination.

A l'issue des travaux du Conseil Exécutif, il peut être avancé à juste titre que les démarches entreprises dans ce cadre ont permis la réalisation d'objectifs importants.

- Le compromis arraché par les amis du Maroc est en soi une victoire notable ;
- Les adversaires du Maroc ont échoué à faire adopter une décision préparée par la Présidente de la Commission de l'UA et qui était totalement en faveur des thèses séparatistes ;
- Les débats qui ont eu lieu ont permis de constater que malgré son absence de l'OUA/UA depuis 1984, le Maroc continue de disposer d'importants appuis et soutiens en Afrique et d'une grande capacité de mobilisation de pays amis. Ces débats ont été une opportunité pour présenter, par le biais des pays amis, la position du Maroc sur la question du Sahara.

Au delà des péripéties des travaux proprement dit du 21^{ème} Sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba (22 au 28 Mai 2013), un constat plus profond et alarmant s'impose qui décèle la présence d'une stratégie dangereuse menée par les adversaires du Maroc contre ses intérêts vitaux. L'arrivée de Madame Zuma à la tête de la Commission de l'UA et la tentative de reprise par l'UA de la question du Sahara, ne sont que les éléments apparents de ce puzzle.

La stratégie anti-marocaine menée par le biais de l'UA

La stratégie des adversaires du Maroc qui se joue sur plusieurs registres, vise comme objectifs principaux, de faire échouer le processus onusien de recherche d'une solution politique négociée, de dépasser la demande du référendum en la remplaçant par l'option de l'indépendance et d'imposer en fin de compte, celle-ci comme la seule et unique alternative possible.

A cette fin, les instigateurs de cette stratégie (Algérie – Afrique du Sud) entreprennent étape par étape avec la complicité avérée de la Présidente de la Commission de l'UA, la déconstruction de l'acquis du Maroc aux Nations Unies, l'imposition de l'UA, au demeurant acquise à leur cause, comme partie prenante du conflit en vue de l'adoption de l'option de l'indépendance comme position commune de l'Afrique pour la porter plus tard, quand les circonstances le permettront, au niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

En vue d'atteindre ces objectifs, la stratégie adverse poursuit la réalisation de séquences qui peuvent être énumérées comme suit :

1. L'adoption par l'UA d'une position commune, radicale et hostile à l'intégrité territoriale de notre pays, vise à mettre fin à tout débat ou divergence au sein de la famille africaine sur la question du Sahara. L'adoption d'une telle position deviendrait ainsi un engagement contraignant qui obligerait tous les Etats membres à s'y conformer ;
2. L'anéantissement des positions du Maroc en Afrique et de ses soutiens au sein de l'UA à propos de la question de l'intégrité territoriale ;
3. L'utilisation de cette position, comme fondement politico-juridique, pour influencer sur les décisions des institutions internationales et sur les opinions publiques.

La contre-offensive du Maroc

Sur la base du constat décrit ci-dessus, le Maroc n'a d'autre choix que de mettre au point une contre-offensive d'envergure visant fondamentalement à faire échouer la stratégie adverse et à réaliser l'objectif d'évincer la prétendue « rasd » de l'UA et imposer la souveraineté du Maroc sur le Sahara.

La contre-offensive du Maroc devra s'appuyer sur l'ensemble de ses atouts et capitaliser sur les acquis réalisés aux Nations Unies dans le cadre du règlement de la question du Sahara.

Une des conditions préalable pour amorcer cette contre-offensive, réside dans la prise de conscience par tous les décideurs du danger et des risques que comporte pour notre pays la stratégie des ennemis du Maroc.

La clé de réussite de la contre-offensive passe par l'organisation et le rassemblement des différents intervenants et la convergence de tous les efforts vers un seul et même objectif, celui de faire échec à la stratégie adverse et de faire consacrer par la communauté internationale, la souveraineté du Maroc sur le Sahara.

La contre-offensive à engager, compte tenu des forces et des atouts dont dispose notre pays, et des handicaps et difficultés qu'il faudra surmonter, devra être menée sur les fronts diplomatiques et médiatiques et utiliser également la question des populations séquestrées dans les camps de Tindouf pour dénoncer, auprès du HCR, du Conseil des droits de l'homme, de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples et des ONG internationales, ce crime contre l'humanité dont sont coupables l'Algérie et le Polisario.

1/ Les atouts qui consolident la position du Maroc

- La légitimité du recouvrement par le Maroc de son Sahara (fondements juridiques et historiques) ;
- L'effectivité de la présence du Maroc sur le territoire (le processus d'intégration et d'inclusion des populations ainsi que les grandes réalisations économiques et d'infrastructures) ;
- L'unanimité nationale autour de la question du Sahara, qui constitue une question vitale et déterminante pour l'ensemble des Marocains ;
- La pertinence et la crédibilité de l'initiative marocaine d'autonomie comme solution de compromis réaliste, viable et démocratique à la question du Sahara, qualifiée de sérieuse et crédible et soutenue par une grande majorité de pays ;
- Le soutien implicite dont bénéficie le Maroc au niveau international en ce qui concerne la question du Sahara. Aucun pays européen, ni aucun membre permanent du conseil de Sécurité ne reconnaît la « rasd ». En Afrique, 35 pays sur 53, ne reconnaissent pas cette entité.
- La solidité et la stabilité des institutions marocaines, qui lui permettent d'être cité en modèle dans un environnement régional instable et fragile ;
- La crédibilité du Maroc au niveau international en tant que partenaire fiable et pôle de stabilité et de sécurité dans la région, ainsi que le rôle positif du Maroc en tant qu'acteur actif dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique ;
- La vigueur et le dynamisme économique et social du pays et l'attractivité qu'exerce le modèle de développement politique, économique, social et culturel du Maroc, dans son environnement régional ;
- La forte présence du Maroc en Afrique de l'Ouest et Centrale, où il compte des alliances sûres qui s'appuient sur les liens historiques ancestraux et sur des relations culturelles profondes, renforcés par une coopération et des partenariats économiques exemplaires.

2/ Les handicaps du Maroc en Afrique

- Le retrait du Maroc de l'OUA/UA, tout en étant fondé, légitime et irréversible tant que dure l'illégalité qui a motivé ce retrait, laisse les mains libres à ses adversaires au sein des instances panafricaines.
- Les effets de cette absence sont accentués par la réduction du niveau de l'Ambassade du Maroc à Addis-Abeba, au moment où il fallait au contraire le renforcer.
- La sous-représentation du Maroc en Afrique Australe et Orientale (6 ambassades pour 24 pays), régions qui comptent le plus grand de pays hostiles à notre cause nationale, constitue une autre difficulté à laquelle il serait nécessaire d'y remédier.

- Le faible poids sur l'échiquier africain des pays francophones qui composent le socle des soutiens du Maroc et qui se reflète par le niveau de moins en moins important de leur influence sur la scène africaine et au sein de l'UA. De plus, ce groupe fait montre d'une certaine mollesse, de timidité voire même d'une certaine indifférence pour défendre ses points de vue.
- La montée en puissance des pays anglophones qui composent le socle des soutiens du clan hostile à notre pays et qui se traduit par le leadership et l'influence prépondérants qu'ils exercent sur l'agenda africain. En outre ce groupe fait montre d'une grande détermination et d'un engagement virulent et agressif voir d'un activisme pour imposer ses points de vue. Les péripéties de l'élection de Madame Zuma à la tête de la Commission de l'UA, en est une parfaite illustration.
- La collusion manifeste entre les adversaires du Maroc et la Présidente de la Commission de l'UA, rend plus difficile la tâche de contrer l'offensive adverse.
- L'enlisement du processus onusien de recherche d'une solution politique négociée à la question du sahara, est présenté par les adversaires du Maroc comme étant un échec de la proposition marocaine du plan d'autonomie et leur sert d'argument pour demander la réappropriation par l'UA de cette question.
- Le blocage à dessein de l'UMA, en tant qu'organisation africaine régionale, prive le Maroc d'un levier considérable, à travers lequel il pouvait contourner son absence de l'UA et influencer sur la décision africaine.

Les éléments de la contre-offensive du Maroc

La contre-offensive que le Maroc est appelé à engager pourra être menée sur plusieurs niveaux et viser à mettre en échec les tentatives de l'implication de l'UA dans la question du sahara, faire reconnaître par l'UA la centralité du processus onusien de recherche d'une solution politique négociée au conflit et acculer l'Algérie sur la question des populations séquestrées dans les camps de Tindouf.

1. Les actions pour contrer l'offensive au sein de l'UA

Le premier échelon de la contre-offensive marocaine devra viser d'abord de faire échec à la stratégie adverse à l'occasion de la prochaine session du Conseil Exécutif de l'UA en janvier 2014.

Un premier objectif consiste à empêcher l'adoption par ce conseil d'une décision qui réintroduit dans le débat le plan de règlement de l'OUA devenu caduc ainsi que les résolutions de l'UA de 2009 appelant à l'organisation d'un referendum d'autodétermination dans le territoire du sahara. La décision qui devra être adoptée à cette occasion devrait prendre en compte exclusivement, en les soutenant, les efforts de la communauté internationale visant la recherche d'une solution politique négociée.

Pour atteindre ce premier objectif, il est nécessaire d'entreprendre une vaste campagne diplomatique visant la mobilisation d'un maximum de pays africains y compris ceux qui ont montré un certain agacement à voir à nouveau l'UA s'embarquer dans des combats idéologique d'un autre temps. Cette action devrait viser également la neutralisation de la Présidente de la Commission de l'UA par la dénonciation de son parti pris en faveur des adversaires du Maroc.

A cet effet, sur le plan opérationnel, il peut être procédé à l'engagement des actions suivantes :

Des émissaires porteurs de Messages Royaux pourraient être dépêchés auprès des Chefs d'Etat des pays amis, en l'occurrence, le Sénégal, la Cote d'Ivoire, le Burkina Faso, le Gabon, la Guinée, la Guinée Equatoriale, La Gambie, le Congo, la RDC, le Benin, du Cap Vert, le Togo, le Niger, le Tchad, Les Comores, Djibouti, de l'Erythrée, le Cameroun, les Seychelles, de la Lybie, de la Tunisie de l'Egypte, du Sierra Léone, du Liberia, du Soudan du Kenya et Rwanda.

Cette démarche devrait être relayée au niveau des Ministres des Affaires Etrangères de ces pays ainsi qu'auprès de tous les autres échelons : les Ambassadeurs africains à Rabat, les Ambassadeurs du Maroc en Afrique et les Représentants permanents à Addis-Abeba.

Un mémorandum complet sur la question du Sahara devra être préparé et remis à tous les interlocuteurs comme support à ces démarches.

Un rapport exhaustif sur la question du sahara devra être adressé à la Présidence de l'UA et à la Présidente de la Commission de l'UA, pour qu'il soit pris en compte dans le rapport complet que cette dernière devra présenter devant le Conseil Exécutif en janvier 2014. Ce rapport devra également être remis aux représentants de tous les Etats membres, à l'exception de l'Algérie.

Il serait indiqué de faire en sorte de mieux organiser le groupe des pays amis du Maroc comme l'est celui des adversaires de notre pays, afin d'en faire le véritable relais de la stratégie marocaine. A cette fin, une réunion regroupant les Ministres des pays qui constituent le noyau dur des soutiens du Maroc, devrait être organisée dans une capitale africaine pour asseoir, de manière concertée, le plan d'action à engager au niveau de l'UA.

Cette action qui n'a comme but que de contrer l'offensive des adversaires du Maroc à l'UA, devrait être accompagnée par une contre-attaque sur d'autres fronts afin de mettre en difficulté l'Algérie et le Polisario.

2/ La contre-offensive du Maroc

- La dénonciation de la situation des populations séquestrées à Tindouf

Le Maroc devra par l'intermédiaire des pays amis entreprendre une action auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) pour l'amener à prendre en charge la question du déni de protection dont sont victimes les populations séquestrées dans les camps de Tindouf. Un mémorandum devrait être remis à cette instance sur cette question pour lui demander de s'acquitter de ses obligations à l'égard de ces populations maintenues de force dans ces camps.

Parallèlement, il faudrait entreprendre avec détermination des démarches auprès du HCR, du CDH et des ONG d'audience internationales pour les contraindre à se saisir sérieusement de la question de la violation des droits des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, à la protection internationale et de la responsabilité de l'Algérie et du Polisario sur ce crime. Cette démarche renforcée par les résolutions du Conseil de Sécurité, vise à acculer l'Algérie et à la mettre au banc des accusés sur une question où elle la plus inconfortable et la plus vulnérable.

La mobilisation des médias nationaux et internationaux ainsi que les ONG marocaines et internationales de défense des droits de l'homme, est à cet égard indispensable.

- **Les relations Maroc-Algérie**

Dénoncer auprès des différents interlocuteurs africains et étrangers et à travers les médias l'attitude belliqueuse et hostile de l'Algérie à l'égard de l'intégrité territoriale du Maroc et dévoiler la duplicité de son langage tendant à faire le distinguo entre les relations de bon voisinage avec notre pays et la question du sahara.

Cette posture de l'Algérie tend à faire croire aux pays amis du Maroc que la question du sahara n'est pas un casus belli entre le Maroc et l'Algérie et vise en fin de compte à les démobiliser.

Le durcissement du ton à l'égard e l'Algérie accrédiatera la thèse que la question du sahara est déterminante pour notre pays et que toute solution qui ne prend pas en compte les droits du Maroc sur son territoire constituera une menace pour la paix et la sécurité dans une région très fragilisée. L'objectif étant d'amener la communauté internationale à prendre ce risque très au sérieux.

- **La confirmation de la centralité du processus de l'ONU dans le règlement de la question du sahara**

Crédibiliser le processus onusien d'une solution politique en le remettant d'actualité et en évitant son enlisement afin de donner à la communauté internationale les raisons de continuer à y croire. Ce processus est actuellement en panne, ce qui tend à faire accrédiiter l'idée, véhiculée par l'Algérie, de son échec. Sa réactivation d'une façon ou d'une autre peut à ce titre ôter un argument de taille aux adversaires de notre pays.

Des démarches doivent être entreprises auprès du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'informer des manœuvres visant à saboter le processus de négociation et justifier ainsi la réappropriation par l'UA du dossier du sahara. Il faudra également faire part au Secrétaire Général des Nations Unies du refus du Maroc de voir son Envoyé Personnel rendre compte à l'UA de son mandat.

La mise en œuvre de cette stratégie du Maroc devra s'appuyer sur une task force composée de diplomates chevronnés et de personnalités nationales et étrangères ayant une grande expérience de la politique régionale et internationale et d'académiciens. Cette task force devra disposer de ressources et moyens conséquents à la hauteur des enjeux.

Le succès de cette entreprise dépendra également dans une grande mesure du renforcement substantielles des capacités opérationnelles de l'appareil diplomatique marocain en Afrique et du renforcement de la présence marocaine dans les régions africaines ou notre pays est sous représentée. L'Ambassade du Royaume du Maroc à Addis-Abeba doit constituer un élément central de la mise en œuvre de cette stratégie et devra être dotée de ressources et de moyens lui permettant de jouer pleinement cette nouvelle mission.